

Image not found or type unknown



## habiter une construction temporaire pdt travaux

Par **legavoxpopuli**, le **02/02/2011** à **11:22**

bonjour,

Nous venons d'acquérir une maison à rénover.

Pouvons nous installer une yourte ou une caravane pour y vivre durant la durée des travaux?

Et quelle législation s'applique alors pour l'assainissement de cette installation temporaire?

Merci de m'éclairer...